

2 Rue des Clos
86 100 SENILLE

La Résidence de Retraite *La Tour de Vigenna* a choisi d'offrir une réponse globale à vos attentes et vous propose les tarifs suivants

Hébergement permanent et temporaire

(Tarifs 2023)

	Jour	Mensuel (Base 30 jours)
Chambre Simple	78.11 €	2 343.30 €
Chambre Simple (Aide Sociale)	54.00 €	1 620.00 €

Accueil de Jour

(Tarifs 2023)

	Jour
Accueil de Jour	36.09 €
Déduction du forfait transport assuré par l'aidant	12.60 €

Dépendance Hébergement

(Arrêté N°2023-A-DGAS-DA-SE-0096)

	Jour	Mensuel (Base 30 jours)
GIR 1 - 2	19.68 €	590.40 €
GIR 3 - 4	12.49 €	374.70 €
GIR 5 - 6	5.30 €	159.00 €
Ticket Modérateur	5.30 €	159.00 €
≤ 60 ans	16.58 €	497.40 €

Dépendance Accueil de jour

(Arrêté N°2023-A-DGAS-DA-SE-0096)

Pour la journée : GIR 1 – 2	9.84 €
GIR 3 – 4	6.23 €
GIR 5 – 6	2,65 €
A la demi-journée :	
GIR 1 – 2	4.92 €
GIR 3 - 4	3.12 €
GIR 5 – 6	1.33 €

Dépôt de garantie

(Tarifs 2023)

Chambre Simple	2 211.90 €
----------------------	------------

Cette résidence gérée par MBV, la Mutuelle Nationale du Bien Vieillir, pratique une facturation à terme à échoir.

Les Chartes de la Personne Accueillie et de la Personne Agée Dépendante y sont respectées.
Le règlement de fonctionnement est à votre disposition auprès de l'accueil de la Résidence.

2 Rue des Clos
86 100 SENILLE

Tarifs des prestations annexes (Tarifs 2023)

Repas invité Midi.....	10.74€
Repas invité Soir.....	8.06€
Repas « Côté Terre et Côté Mer »	14.76€
Repas « Inspiration du Chef ».....	19.52€
Repas invité – enfant de -de 12 ans	7.42€
Repas Retraité midi*	8.06€
Repas Retraité soir*	6.69€
Chambre famille (nuit + petit déjeuner)	31.39€
Forfait mensuel animal domestique	48.60€
Frais de mise à disposition salle de réunion 1 journée.....	112.01€
Frais de mise à disposition salle de réunion ½ journée	72.93€
Forfait mensuel climatisation personnelle 2500 W environ	30.00€
Forfait mensuel climatisation personnelle 5000 W environ.....	61.00€

*ne s'applique qu'à des retraités « résidents externes », domiciliés à proximité de l'établissement et qui prennent leur repas sur l'établissement au moins 5 fois par semaine, dans la limite des places disponibles au restaurant.

Facturation des absences (au 01 Janvier 2023)

Pour hospitalisation pour chirurgie :

Déduction du forfait hospitalier (A partir du 4^{ème} jour)..... 20.00 €

Pour hospitalisation pour psychiatrie :

Déduction du forfait psychiatrie (A partir du 4^{ème} jour).....15,00 €

Pour convenance personnelle :

Si absence sur la journée (2 repas non pris) déduction/jour..... 4,38 €

Pour réservation de chambre, préavis de départ non effectué et conservation de la chambre après départ :

Déduction forfaitaire..... 6,00 €

Adhésion à la Mutuelle MBV (Tarifs 2023)

Frais d'adhésion et de cotisation annuelle.....1 €

La Direction